



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19 novembre 2009

Le permis de conduire offert
à de jeunes Cadets en École de Police
par la Préfecture de Bobigny, la GMF et le CER

Pour la 4ème année consécutive, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la GMF et la Fédération des auto-écoles CER se sont associées pour la prise en charge de la formation au permis de conduire de futurs cadets de la République de la Police Nationale à Bobigny, élèves de la promotion de septembre 2009, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

La convention tripartite a été signée **le jeudi 19 novembre 2009 à 10 h 30** au Salon d'Honneur de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, par M. Nacer MEDDAH, Préfet, M. Bruno SEYDOUX, Directeur des partenariats GMF, M. Patrick CRESPO, Président de l'association des auto-écoles CER.

L'aide accordée conjointement par l'État, au titre des actions de sécurité routière, et par la GMF, à hauteur de 50% chacun, permet de financer le permis de conduire de cadets de la République, permis indispensable pour exercer leurs fonctions.

Il est rappelé que les cadets de la République sont des adjoints de sécurité qui bénéficient d'une formation renforcée pour préparer le concours de gardien de la paix. Ouvert aux jeunes de 18 à 26 ans qui ne sont pas titulaires du baccalauréat, le dispositif des cadets de la République offre une formation pendant un an en alternance entre lycée professionnel et école de police. Les cadets perçoivent une allocation d'étude fixée à 50 % du SMIC.

Pour la GMF, assureur des agents des services publics, ce type d'opération aux côtés des Pouvoirs Publics s'inscrit dans une logique de solidarité et d'accompagnement de projets liés aux métiers de la Fonction Publique.